



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-8-103

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à l'immobilier d'entreprise

SAS VILLEROY ET BOCH FRANCE SITE DE VALENCE D'AGEN

Etaients présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC7-8-103

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à l'immobilier d'entreprise

SAS VILLEROY ET BOCH France site de Valence d'Agen

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé conjointement auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 1er Octobre 2024 et ayant reçu un avis favorable de la 1ère commission économie du 13 Novembre 2024.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SAS VILLEROY France de Valence d'Agen est une entreprise historique de notre territoire (implantée en 1974), spécialisée dans la production d'articles de céramique pour le marché de la salle de bain et de la cuisine.

Elle emploie 222 salariés dont 195 sur le site de Valence d'Agen, et a son siège social, 82 rue d'Hauteville à PARIS 75010.

A travers son site de Valence d'Agen et initié par son Directeur Mr Laurent SANTARELLI, elle s'est engagée depuis 2021-2022 dans un projet global de décarbonation de son usine de production qui lui permet déjà aujourd'hui de réduire de manière très significative ses coûts en consommation électrique notamment.

La continuité de ce projet global visant à assurer la pérennité du site de production, passe par la rénovation de 15 000 m² de toiture à désamianter, afin de préparer l'étape essentielle pour une production d'électricité renouvelable.

Cet investissement immobilier important est porté par la SAS VILLEROY France pour un montant total HT de 2 520 514,20 € engagé sur le site de production de Valence d'Agen et financé sur ses Fonds Propres, notre dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise est sollicité, le taux d'intervention représentant 10 % (entreprise de 50 à moins de 250 salariés) des dépenses éligibles (travaux ci dessous) plafonné à 150 000 €.

Cette aide prévisionnelle serait versée en trois phases, sur la base des justificatifs de dépenses acquittées, les conditions d'octroi de cette dernière prévoyant les engagements du bénéficiaire au maintien, des emplois pendant une durée minimale de 3 ans et de l'activité sur le site pendant une durée minimale de 5 ans.

Coût prévisionnel HT éligible au dispositif d'aide à l'immobilier :

Montant total de dépenses HT éligibles : 2 520 514,21€

- Ingénierie maîtrise d'oeuvre : 54 684 €
- Equipements sécurité et engins : 442 186,66 €
- Installation chantier : 25 848,00 €
- Mesures d'empoussièrement : 34 144,00 €
- Désamiantage et frais de retraitement : 497 012,00 €
- Travaux couverture neuve 15 620 m² : 1 466 639,55 €

Plan de financement :

- Financement du projet sur les Fonds Propres.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 10 % des dépenses éligibles (ci dessus) pour un montant prévisionnel total plafonné à 150 000 € .

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 150 000 € .

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 13 novembre 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 150 000 € à la SAS VILLEROY France à VALENCE D'AGEN,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 150 000 € à la SAS VILLEROY France à VALENCE D'AGEN,

- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 17 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 17 DEC. 2024

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SAS VILLEROY ET BOCH FRANCE SITE DE VALENCE D'AGEN

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241209-2024BC7_8_103-DE

Numéro d'acte : 2024BC7_8_103

Date de décision : 09/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2024BC7-8-103 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE IMMO VILLEROY ET BOCH.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2024 15:52:24

Date de réception de l'AR : 17/12/2024 15:52:51